

ÉRIGER LA REDEVABILITÉ EN PRINCIPE CARDINAL DE TOUT MANDAT POLITIQUE : UNE EXIGENCE POUR RENDRE AU PEUPLE SON RÔLE DE SOUVERAIN PRIMAIRE !

« La souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élections et indirectement par ses représentants ».
(Article 5 Constitution de la RD Congo).

**Alain NZADI-
a-NZADI, S.J.**
Chercheur en
littératures
francophones.
Directeur du CEPAS
et Rédacteur en Chef
de *Congo-Afrique*.
nzadialain@
gmail.com

Ce 536^e numéro de *Congo-Afrique* publie, en grande partie, les réflexions des dernières journées sociales du CEPAS (25-27 mars 2019) sur un thème aussi essentiel que porteur de développement dans une démocratie : *la redevabilité des pouvoirs publics*.

En effet, le spectacle que nous offre souvent le microcosme politique congolais n'est pas flatteur. Il est même décourageant à certains égards. Gilbert Kiakwama le résume bien dans sa réflexion sur la redevabilité dans la politique congolaise. Les politiciens congolais, affirme-t-il, ont rompu les amarres qui les lient au souverain primaire, détenteur naturel de la légitimité. Ils se sont affranchis du lien qui les lie au mandant.

Dans un tel contexte, l'on ne doit guère s'étonner que le service du peuple soit relégué au second plan, voire aux oubliettes, une fois l'accès au pouvoir assuré. La Constitution congolaise est pourtant claire : « La souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élections et indirectement par ses représentants » (art. 5). Elle consacre ainsi la redevabilité de tout citoyen qui exerce un mandat public. Mais, le peuple est-il encore le souverain primaire au nom duquel tout pouvoir politique devrait être exercé ? Au regard des faits, la réponse à cette interrogation ne pourrait être affirmative. Pourquoi ?

Si le peuple était réellement roi, détenteur originaire du pouvoir, le député aurait certainement

un peu plus de respect pour sa fonction et un peu plus d'égards pour ses électeurs pour que sa conduite s'aligne sur des règles éthiques, au premier rang desquelles figure la redevabilité. Dans un tel contexte, le député serait véritablement l'élu du peuple dont il est le mandataire ; il parlerait en son nom et défendrait à tout prix ses intérêts, au risque de constater sa mort politique aux prochaines élections ; il ne courberait pas l'échine devant une « autorité morale » de son regroupement politique au mépris total de ses électeurs qui ne lui servent que de marchepied pour atteindre les sommets du pouvoir et assouvir sa boulimie de l'avoir. Cet élu du peuple fonctionnerait avec des paramètres éthiques plus nobles que ceux qui commandent l'agir politique de la plupart des « représentants du peuple » dont l'opinion publique déplore pourtant la désinvolture et l'outrecuidance viscérale.

Si le peuple était réellement le souverain primaire, le mandataire d'une entreprise publique ne se verrait pas accorder une sorte de chèque en blanc, au point de narguer les nombreux citoyens qui se contentent des miettes qui tombent de sa table richement garnie de biens acquis par des moyens peu orthodoxes, au nez et à la barbe d'un pouvoir judiciaire lui-même gangrené par la corruption et un juridisme desséchant pour maquiller certains arrêts que d'aucuns qualifient de tendancieux ou de télécommandés. Dans ce monde où le peuple serait le mandant par excellence du pouvoir politique, le mandataire public aurait peur d'entrer en rébellion contre les règles éthiques élémentaires qui exigent de lui qu'il soit redevable et le contraignent à adopter la conscience de *fonctionnaire* de l'État, comme le souligne Ntima Nkanza dans sa réflexion publiée dans ce numéro. En d'autres termes, renchérit-il, l'engagement politique est noble, parce qu'il répond fondamentalement au « désir » de participer « à la constitution et au maintien ensemble des individus d'une communauté humaine historiquement déterminée et qui, en cela, forme l'État ».

Si le peuple était réellement le souverain, l'intérêt supérieur de la nation et le bien-être des citoyens constitueraient la raison d'être de tout engagement politique. Comme le fait remarquer Ngoma-Binda, la corruption et la tricherie n'auraient pas tendance à s'institutionnaliser et à s'ériger en mode de gouvernance et de réussite sociale.

Si le pouvoir politique avait des égards pour le souverain primaire dont il est l'émanation, ceux qui réclament à cor et à cri la « vérité des urnes » ne seraient pas tournés en ridicule au point que l'on se demande si la *transparence*, la *vérité* et le *respect* de la volonté du peuple sont encore des valeurs pour lesquelles il vaille la peine de se battre au nom de la démocratie. Au contraire, plutôt que de se moquer d'eux, on aurait intérêt à les prendre très au sérieux pour que les règles démocratiques élémentaires ne soient pas travesties et sacrifiées sur l'autel de la « stratégie politique »

ou de la raison du plus fort. Car, ne dit-on pas que, dans une démocratie digne de ce nom, l'accès au pouvoir politique doit demeurer le reflet de la volonté de la majorité du peuple ?

On le voit bien, la redevabilité devrait être le principe cardinal qui sous-tend et commande l'agir politique. Dans ce sens, la crainte des élections et de la sanction du souverain primaire favoriserait des comportements éthiques porteurs de développement pour le pays. L'on peut néanmoins déplorer la léthargie du peuple devant les promesses électorales systématiquement foulées aux pieds et dont la matérialisation est carrément renvoyée aux calendes grecques, sans peur de conséquences politiques quelconques dans le chef des « élus » !

Les dirigeants politiques ne doivent pas impunément s'approprier l'État et la souveraineté du peuple. Il est donc urgent de renforcer le dispositif légal en matière de redevabilité, comme le suggère Jean Keba, pour amener les gouvernants et mandataires publics à rendre compte au peuple souverain au nom et pour le compte duquel ils exercent leur pouvoir ou leur gestion.

Pour réussir ce pari, il faut une réappropriation par le peuple de sa souveraineté et de son implication dans l'exercice du mandat politique qu'il délègue à un élu. Exiger des comptes à ce dernier est son droit le plus légitime et le plus élémentaire, pour qu'une nouvelle RD Congo surgisse des cendres du sous-développement qui étreint la majeure partie de la population. La redevabilité est un principe sacrosaint qu'il faudrait institutionnaliser et imposer non seulement aux gouvernants et aux acteurs politiques mais également à tout citoyen détenant une parcelle d'autorité.

Pour le dire avec Jacques Djoli, il faut que le peuple cesse d'être dans une posture de démission face à l'impératif de protéger sa souveraineté contre les soubresauts de certains animateurs des institutions publiques. Ce sera peut-être un nouveau départ pour une RD Congo prospère ! ■